

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 27.109.934, un actif net de D : 26.700.923 et un bénéfice de la période de D : 267.610.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
 - Les emplois en titres émis par l'«AMEN BANK», la « BTE » et l'«UIB» représentent, respectivement, à la clôture de la période 11,39%, 15,99% et 13,88% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période 12,99% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 26 janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>23 581 305,848</u>	<u>31 211 766,483</u>
Obligations et valeurs assimilées		23 494 284,653	31 124 984,098
OPCVM		<u>87 021,195</u>	<u>86 782,385</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 520 543,353</u>	<u>1 761 078,100</u>
Disponibilités		3 520 543,353	1 761 078,100
Autres actifs		<u>8 084,616</u>	<u>6 456,003</u>
TOTAL ACTIF		<u>27 109 933,817</u>	<u>32 979 300,586</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	34 746,145	42 777,462
Autres créditeurs divers	6	374 264,653	301 495,730
TOTAL PASSIF		<u>409 010,798</u>	<u>344 273,192</u>
ACTIF NET			
Capital	7	25 688 827,058	31 447 388,723
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		97,537	210,880
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 011 998,424	1 187 427,791
ACTIF NET		<u>26 700 923,019</u>	<u>32 635 027,394</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>27 109 933,817</u>	<u>32 979 300,586</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	279 082,499	1 231 424,244	364 088,730	1 576 007,605
Revenus des obligations et valeurs assimilées		279 082,499	1 228 514,269	364 088,730	1 553 523,111
Revenus des titres OPCVM		-	2 909,975	-	22 484,494
Revenus des placements monétaires	9	32 886,326	76 484,147	17 873,114	162 010,050
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		311 968,825	1 307 908,391	381 961,844	1 738 017,655
Charges de gestion des placements	10	(34 746,145)	(154 274,910)	(42 777,462)	(209 994,841)
REVENU NET DES PLACEMENTS		277 222,680	1 153 633,481	339 184,382	1 528 022,814
Autres charges	11	(6 904,405)	(56 786,699)	(15 396,454)	(75 567,905)
RESULTAT D'EXPLOITATION		270 318,275	1 096 846,782	323 787,928	1 452 454,909
Régularisation du résultat d'exploitation		(105 625,487)	(84 848,358)	(62 757,227)	(265 027,118)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		164 692,788	1 011 998,424	261 030,701	1 187 427,791
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		105 625,487	84 848,358	62 757,227	265 027,118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 268,072	36 420,396	(130,095)	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(3 785,000)	(116 643,500)	(2 603,542)	(6 288,892)
Frais de négociation		(191,672)	(191,672)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		267 609,675	1 016 432,006	321 054,291	1 424 033,970

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>267 609,675</u>	<u>1 016 432,006</u>	<u>321 054,291</u>	<u>1 424 033,970</u>
Résultat d'exploitation	270 318,275	1 096 846,782	323 787,928	1 452 454,909
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 268,072	36 420,396	(130,095)	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3 785,000)	(116 643,500)	(2 603,542)	(6 288,892)
Frais de négociation	(191,672)	(191,672)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(1 072 407,600)</u>	<u>-</u>	<u>(1 443 769,676)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 399 708,569)</u>	<u>(5 878 128,781)</u>	<u>(1 819 814,912)</u>	<u>(15 456 988,840)</u>
Souscriptions				
- Capital	1 936 780,560	13 947 785,280	5 172 964,686	16 671 017,837
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 464,029)	(24 803,459)	(3 913,761)	(7 910,764)
- Régularisation des sommes distribuables	61 333,758	463 265,591	172 755,897	474 923,119
Rachats				
- Capital	(5 240 252,160)	(19 632 618,720)	(6 931 393,481)	(31 780 419,017)
- Régularisation des sommes non distribuables	14 865,054	31 490,010	5 296,649	11 013,543
- Régularisation des sommes distribuables	(166 971,752)	(663 247,483)	(235 524,902)	(825 613,558)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 132 098,894)</u>	<u>(5 934 104,375)</u>	<u>(1 498 760,621)</u>	<u>(15 476 724,546)</u>
ACTIF NET				
En début de période	29 833 021,913	32 635 027,394	34 133 788,015	48 111 751,940
En fin de période	26 700 923,019	26 700 923,019	32 635 027,394	32 635 027,394
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	282 303	305 432	322 497	452 064
En fin de période	250 218	250 218	305 432	305 432
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,711</u>	<u>106,711</u>	<u>106,849</u>	<u>106,849</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,98%</u>	<u>3,51%</u>	<u>0,95%</u>	<u>3,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 23.581.305,848 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		22 944 439,500	23 494 284,653	87,99%
Obligation de sociétés		22 280 119,500	22 831 903,788	85,51%
AIL 2011/1	5 000	200 000,000	206 252,000	0,77%
AIL 2012-1	6 500	390 000,000	401 845,600	1,50%
AMEN BANK SUB 2009	10 000	666 500,000	673 908,000	2,52%
AMEN BANK SUB 2010	10 000	733 200,000	744 304,000	2,79%
AMEN BANK SUB 2012	20 000	1 600 000,000	1 622 720,000	6,08%
ATL 2009/2	8 000	320 000,000	323 609,600	1,21%
ATL 2010/1	15 000	300 000,000	305 040,000	1,14%
ATL 2010/2	5 000	300 000,000	300 076,000	1,12%
ATL 2011	4 865	486 500,000	507 960,488	1,90%
ATL 2012-1	2 500	150 000,000	154 368,000	0,58%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 356,800	1,17%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 475,200	0,78%
ATL SUB 2008	5 000	400 000,000	407 304,000	1,53%
ATTIJARI LEASING 2011	10 000	600 000,000	627 696,000	2,35%
BH 2009	20 000	1 538 000,000	1 538 192,000	5,76%
BNA 2009	10 000	666 500,000	687 716,000	2,58%
BTE 2009	15 000	750 000,000	759 324,000	2,84%

BTE 2010	20 000	1 200 000,000	1 215 376,000	4,55%
BTE 2011 A	22 000	2 200 000,000	2 295 796,800	8,60%
BTK 2009 A	5 000	214 300,000	222 012,000	0,83%
BTK 2009 C	5 000	366 600,000	380 536,000	1,43%
BTK 2012-1 B	1 650	117 859,500	118 592,100	0,44%
CIL 2009/3	10 000	200 000,000	207 752,000	0,78%
CIL 2010/1	10 000	200 000,000	203 568,000	0,76%
CIL 2010/2	10 000	200 000,000	201 440,000	0,75%
CIL 2011/1	10 000	400 000,000	415 656,000	1,56%
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	310 888,000	1,16%
PANOBE02007	1 000	20 000,000	20 757,600	0,08%
STB 2011	20 000	1 428 400,000	1 493 136,000	5,59%
TL 2009/2	5 000	100 000,000	103 100,000	0,39%
TL 2010/1	10 000	200 000,000	204 784,000	0,77%
TL 2010/2	5 000	100 000,000	100 548,000	0,38%
TL 2011/1	10 000	400 000,000	410 264,000	1,54%
TL 2011/2	5 000	200 000,000	201 668,000	0,76%
TL 2012/1 CA	5 000	300 000,000	308 776,000	1,16%
TL SUB 2013	5 000	400 000,000	415 042,000	1,55%
TL SUB 2010	5 000	200 000,000	207 956,000	0,78%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 523,200	1,16%
UIB 2009/1 A	20 000	1 000 000,000	1 019 328,000	3,82%
UIB 2009/1 B	20 000	1 333 000,000	1 359 992,000	5,09%
UIB 2011/1 A	15 500	1 085 000,000	1 102 694,800	4,13%
UIB 2011/2	3 000	214 260,000	223 569,600	0,84%
Bons du trésor assimilables		664 320,000	662 380,865	2,48%
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	600	664 320,000	662 380,865	2,48%
Titre OPCVM		87 113,752	87 021,195	0,33%
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 021,195	0,33%
Total		23 031 553,252	23 581 305,848	88,32%
Total par rapport au total des actifs			86,98%	

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 34.746,145 contre D : 42.777,462 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	34 746,145	42 777,462
	<hr/>	<hr/>
	<u>34 746,145</u>	<u>42 777,462</u>

Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 374.264,653 contre D : 301.495,730 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Redevance du CMF	2 302,833	3 177,310
Dividendes à payer	346 825,650	264 133,340
Commissaire aux comptes	12 000,000	13 176,470
Rémunération Président du Conseil	4 235,280	4 235,280
Rémunération Conseillé SICAV	-	1 056,000
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
Agios bancaires	188,249	308,720
Retenue à la source	102,641	6 728,610
TCL	210,000	280,000
	<hr/>	<hr/>
	374 264,653	301 495,730

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	13 947 785,280
Nombre de titres émis	135 468
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(19 632 618,720)
Nombre de titres rachetés	(190 682)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 420,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 643,500)
Régularisation des sommes non distribuables	6 686,551
Frais de négociation (A)	(191,672)

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

(A) : Ces frais ont été supportés à tort par le SICAV et régularisés en janvier 2015.

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 Décembre 2014 à D : 279.082,499 contre D : 364.088,730 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014	Du 01/10 au 31/12/2013	Du 01/01 au 31/12/2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>270 681,512</u>	<u>1 171 125,172</u>	<u>336 261,880</u>	<u>1 406 392,914</u>
- Intérêts	270 681,512	1 171 125,172	336 261,880	1 406 392,914
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>8 400,987</u>	<u>57 389,097</u>	<u>27 826,850</u>	<u>147 130,197</u>
- Intérêts des BTA	8 400,987	57 389,097	27 826,850	147 130,197
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>2 909,975</u>	-	<u>22 484,494</u>
- Dividendes	-	2 909,975	-	22 484,494
TOTAL	279 082,499	1 231 424,244	364 088,730	1 576 007,605

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 Décembre 2014 à D : 32.886,326 contre D : 17.873,114, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014	Du 01/10 au 31/12/2013	Du 01/01 au 31/12/2013
Intérêts des dépôts à vue	32 886,326	76 484,147	17 873,114	149 702,358
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	12 307,692
TOTAL	32 886,326	76 484,147	17 873,114	162 010,050

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 34.746,145 contre D : 42.777,462 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014	Du 01/10 au 31/12/2013	Du 01/01 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	34 746,145	144 274,910	42 777,462	199 994,841
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	34 746,145	154 274,910	42 777,462	209 994,841

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 6.904,405 contre D : 15.396,454 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014	Du 01/10 au 31/12/2013	Du 01/01 au 31/12/2013
Redevance du CMF	6 949,006	28 853,946	8 555,215	39 997,632
Commissaire aux comptes	381,597	11 600,805	1 743,284	13 710,512
Jetons de présence	2 117,178	8 400,000	2 117,178	8 400,000
TCL (A)	(373,858)	2 617,949	456,786	3 448,593
Autres (A)	(2 169,518)	5 313,999	2 523,991	10 011,168
	6 904,405	56 786,699	15 396,454	75 567,905

(A) : Suite aux ajustements effectués au 31/12/2014 pour ramener les charges estimées aux montants réellement supportés.

Note 12 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars (TTC).